



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appels d'urgence

Question écrite n° 118820

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'utilisation du numéro d'appel d'urgence, le 112. Depuis 1991, un numéro d'urgence unique, le 112 a été mis en place dans toute l'Union européenne. Or, aujourd'hui, seulement 26 % des citoyens de l'Union sont en mesure d'identifier le 112 comme numéro d'appel d'urgence dans l'Union européenne et ce quelle que soit l'urgence. Ce numéro est accessible gratuitement depuis un poste fixe, un téléphone mobile ou une cabine téléphonique, et ceci même si l'appelant n'a ni crédit, ni couverture réseau. Elle lui demande donc quelles sont les mesures que le Gouvernement et l'Union européenne comptent mettre en oeuvre afin de promouvoir le numéro d'urgence unique.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118820

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10187

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)